

# SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 16 FÉVRIER 2015 À 10 HEURES

Mairie d'Illkirch-Graffenstaden

**Présents** : M. Jacques BIGOT, M. Yves BUR, M. Eric KLÉTHI, M. Justin VOGEL, M. Jean-Marc WILLER, M. Etienne WOLF

**Absents excusés** : M. Bernard FREUND, M. Alain JUND, M. Claude KERN, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT

### **12- 2015 Permis de construire route de Lingolsheim à Geispolsheim**

#### **Description de la demande**

Le Service Police du Bâtiment de la CUS a transmis au Syndicat mixte pour le SCOTERS le projet de permis de construire route de Lingolsheim à Geispolsheim – déposé par GIMVEST.

Le permis de construire vise la construction de deux ensembles constitués respectivement :

- d'un bâtiment comprenant **une cellule commerciale** (vente d'articles de stockage) et un restaurant ;
- de **trois bâtiments** reliés par des aires de livraisons destinés à recevoir des **activités artisanales**.

Le terrain d'assiette est de 16 872 m<sup>2</sup>. Il est situé dans la zone d'activités AMETHYSTE.

La surface plancher totale s'élève à 5 500 m<sup>2</sup> et se répartie en 1 700 m<sup>2</sup> dédiés au commerce (comprenant le restaurant) et 3 800 m<sup>2</sup> à l'artisanat.

La **surface de vente s'élève à 935 m<sup>2</sup>**.

Le projet prévoit également un parking de 161 places de stationnement représentant une surface de 4 025 m<sup>2</sup>, des abris pour deux roues et des espaces verts avec des arbres à hautes tiges.

#### **Le projet au regard du Scoters**

Au regard des réflexions liées au volet commercial du SCOTERS, le projet entre dans la création ou le développement de commerces ou ensembles commerciaux isolés.

Il n'est pas rattaché à une centralité urbaine, ni situé dans une zone d'aménagement commercial. Aussi, les surfaces de vente supérieure à 1 000 m<sup>2</sup> y sont interdites.

*Le Bureau syndical*

*Vu l'avis de la commission compatibilité*

*sur proposition du Président*

*après en avoir délibéré,*

*décide de faire part de l'avis suivant :*

***Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, la demande de permis de construire route de Lingolsheim à Geispolsheim n'appelle pas de remarques particulières.***

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le 20 FEV. 2015

La publication le 20 FEV. 2015

Strasbourg, le 20 FEV. 2015

Le Président  
Jacques BIGOT